Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 3

Artikel: Camp de Châlons [fin]
Autor: Saint-Jean d'Angély / Napoléon
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328575

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

hommes en conviendra. Nous devons donc nous contenter à moins, et puisque nous le devons, nous ne pouvons pas exiger que nos officiers d'état-major satisfassent à des conditions trop difficiles à remplir. *(Schw. milit. Zeitung. – A suivre.)*

Le général Jomini, qui s'intéresse toujours vivement à la Suisse, sa patrie, et surtout à son militaire, s'intéresse spécialement à la question de l'amélioration de notre état-major. Notre illustre compatriote a daigné nous adresser quelques encouragements à cet égard et nous envoyer les pages qu'il a écrites à ce sujet, en 1822, avec quelques annotations, pages qui concluent, nos lecteurs le savent déjà (Voir *Revue militaire* de 1857, page 268), à l'institution d'un certain nombre d'officiers d'état-major permanents. Nous y reviendrons plus tard.

CAMP DE CHALONS.

(Fin).

Dès que les carrés se formeront, les tirailleurs qui couvraient la marche des colonnes devront se rallier en démasquant les faces des carrés, et viendront occuper l'intervalle entre le carré du centre et ceux de droite et de gauche.

A l'ordre qui en sera donné, l'artillerie à cheval, qui se sera rapprochée à 200 mètres de la division Camou, passera par les intervalles de cette division et se portera au trot en droite ligne au centre des trois carrés. Les trois batteries de droite viendront couvrir le carré du 1er grenadiers, qui aura cessé son feu, et se mettront en batterie à 150 mètres sur la droite du carré du centre.

Les trois autres batteries à cheval exécuteront le même mouvement vers la gauche.

A l'arrivée des batteries, les zouaves déployés dans l'intervalle des carrés se rallieront, le bataillon de droite en colonne derrière le carré du 1er grenadiers, le bataillon de gauche derrière celui du 3e grenadiers.

Lorsque le feu de l'artillerie aura suffisamment duré, la cavalerie, qui se sera rapprochée à 200 mètres en arrière de la division Camou, traversera au trot par les intervalles de cette division. La brigade de cuirassiers passera à droite du carré du centre entre ce carré et l'artillerie ; la brigade de ligne exécutera le même mouvement par la gauche.

Les deux brigades se formeront en bataille en avant du carré de tête et exécuteront une charge. La charge terminée, la brigade de cuirassiers se retirera par la droite et celle de ligne par la gauche, en allant se former en colonne serrée en arrière de l'artillerie restée sur les flancs des carrés des 1er et 3e grenadiers.

La brigade de cavalerie légère qui sera arrêtée au milieu des carrés se portera en avant, passera à droite et à gauche du carré du centre, se formera en bataille et exécutera une charge en fourrageurs.

Le ralliement se fera également par la droite et par la gauche.

Camp de Châlons, le 25 septembre. *Le major général,*

REGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY.

SEPTIÈME MANŒUVRE (30 septembre).

Le corps d'armée sera placé sur deux lignes, la division Mellinet en première ligne et la division Camou en deuxième, à 400 mètres l'une de l'autre, chaque ligne déployée par bataillon en colonne par division à distance de peloton avec intervalle de déploiement, plus, pour la première ligne, 80 mètres entre chaque régiment, deux batteries d'artillerie à pied à chacune des extrémités de la première ligne et une batterie entre chaque régiment de grenadiers, un bataillon de zouaves en colonne à chacune des ailes de la première ligne, un demi-bataillon de chasseurs à la droite et l'autre demi-bataillon à la gauche de la deuxième ligne.

L'artillerie à cheval en réserve à 200 mètres en arrière du centre de la deuxième ligne, la brigade de réserve sur la droite de l'artillerie, la brigade de ligne sur la gauche, la brigade légère en avant-garde.

Le corps d'armée se mettra en marche.

A l'ordre qui lui en sera donné, la division Mellinet prendra par la droite l'ordre en échelons par régiment, en conservant la formation de bataillons en colonne; la distance entre les échelons sera de 450 mètres. Les échelons des ailes seront flanqués par leurs deux batteries d'artillerie; les deux autres batteries marcheront à droite et à gauche de l'échelon du centre.

La deuxième brigade de la division Camou s'arrêtera, la première brigade se portera 600 mètres en avant pour appuyer les échelons de la première ligne, la brigade de cavalerie légère se retirera par la droite et viendra se former en colonne serrée en arrière et sur la droite du premier échelon de droite. Cet échelon sera immédiatement couvert par une ligne de tirailleurs de zouaves, qui ne commenceront le feu que lorsque la brigade d'avant-garde se sera retirée.

Le premier échelon sera commandé par M. le général Clerc, le deuxième par M. le générel Wimpffen et le troisième par le colonel Ducrot.

Les échelons, lorsqu'ils en recevront l'ordre, se déploieront; les premier et deuxième exécuteront le feu de deux rangs.

Le feu ayant cessé, les premier et deuxième échelons reformeront par bataillon les colonnes par division à distance de peloton, exécuteront chacun un changement de direction à gauche, et se porteront ensuite en avant dans cette direction sur la nouvelle ligne de bataille déjà formée par le troisième échelon, qui aura fait un changement de front en avant sur la gauche des deux batteries d'artillerie. Ces batteries et le 3e grenadiers commenceront immédiatement le feu dès qu'ils se seront établis sur la nouvelle ligne de bataille.

La deuxième ligne (division Camou) exécutera un changement de front en avant sur la gauche de la première ligne. La distance entre les lignes sera de 500 mètres.

Dès que le mouvement commencera, trois batteries à cheval se porteront à la gauche des batteries à pied placées au pivot du changement de front de la première ligne et se mettront en batterie de manière à protéger la formation de cette ligne. Les trois autres batteries rejoindront le 1er de grenadiers et précéderont sur la nouvelle ligne ce régiment et les batteries à pied qui l'accompagnent. Ces batteries

seront suivies et soutenues par la brigade de cavalerie légère ; une fois la ligne formée, cette brigade se retirera en arrière de la droite de la deuxième ligne (division Camou).

La division de cavalerie suivra le mouvement général du changement de front et se tiendra en arrière du centre de la division Camou.

Cette division, dès qu'elle en recevra l'ordre, formant deux colonnes, passera par les intervalles des régiments de la division Camou et se dirigera, pour traverser la première ligne (division Mellinet), sur les deux emplacements qu'occupaient les batteries placées au centre de cette ligne. Ces batteries se seront préalablement retirées et portées à la droite et à la gauche de la division Camou, en ayant soin de se diriger de manière à ne pas gêner le mouvement des colonnes de cavalerie.

La division de cavalerie se déploiera et exécutera une charge en ligne.

Le feu ayant cessé, la division Mellinet, pendant la charge de la cavalerie, exécutera un passage de la ligne en retraite et ira se reformer à 500 mètres en arrière de la division Camou, qui se déploiera.

La division de cavalerie, ayant exécuté sa charge, se retirera par régiment en colonne par pelotons, passant par les intervalles des bataillons de la division Camou, qui ouvrira son feu. L'artillerie, dans son mouvement de retraite, se sera arrêtée à droite et à gauche de cette division, et soutiendra son feu.

La division de cavalerie ira se reformer en arrière de la division Mellinet.

Après le feu, la brigade légère, qui sera venue se placer en arrière du centre de la division Camou, terminera l'action par une charge en fourrageurs.

Camp de Châlons, le 30 septembre 1857. *Le major général,*

REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

HUITIÈME MANŒUVRE (3 octobre).

L'ennemi est supposé venir de Suippe en grandes forces.

Les troupes se mettront en marche dans l'ordre habituel. L'ordre de bataille sera le suivant :

Ordre de bataille.

La division Camou, ayant à sa gauche cinq batteries à pied, appuiera sa gauche aux *Ouvrages blancs*, sa droite se prolongeant sur les hauteurs au-delà du vallon de Mourmelon. Elle aura à sa droite une batterie d'artillerie à pied. Son front sera couvert par le bataillon de chasseurs et le régiment de zouaves déployés en tirailleurs à 300 mètres de la ligne. Tout le développement des ouvrages sera occupé par des bataillons déployés ; le reste de la division sera par bataillons en masse, à intervalles de déploiement.

La division Mellinet sera formée à environ 300 mètres en arrière de la première ligne et débordant ses ailes, le 3e régiment de grenadiers déployé en arrière des Ouvrages blancs, les 2me et 1er par bataillons en masse à intervalles de déploiement. Un intervalle de 400 mètres sera laissé entre le 3e et le 2e régiment de grenadiers.

Le régiment des guides sera en bataille en avant des ouvrages, afin d'en dérober

la vue à l'ennemi. Le régiment des chasseurs sera à l'extrême droite, les deux autres brigades de cavalerie à hauteur de la seconde ligne et dans l'intervalle de 400 mètres, ayant trois batteries à cheval à droite et les trois batteries à pied à gauche.

Engagement.

L'ennemi, qui s'est formé à l'abri des bois qui sont en avant de notre gauche, attaque cette aile. Les tirailleurs commencent le feu et se retirent sur la ligne de bataille. Les tirailleurs ennemis gagnent du terrain. Le régiment des guides les charge en fourrageurs et se retire sur notre aile gauche. Toute la ligne, étant démasquée, commence le feu de deux rangs.

L'ennemi s'arrête, et, voyant notre gauche fortifiée, se dispose à assaillir notre centre.

La première ligne fait un changement de front en avant sur le bataillon le plus près des ouvrages, les bataillons qui occupent ces ouvrages restant en position. La seconde ligne suit le mouvement de la première, en se formant en échelons par bataillon, l'aile droite en avant.

La cavalerie, qui est au centre, flanquée des batteries à cheval qui se déploient à droite et à gauche, se porte en avant de la première ligne et fait des charges successives par régiment.

L'ennemi, étant ébranlé, toute la première ligne se porte en avant, la deuxième venant la remplacer dans sa position et occuper les ouvrages. Le bois à l'abri duquel l'ennemi s'était formé est enlevé. L'ennemi, se trouvant au-delà du bois en forces supérieures, nous empêche d'en déboucher, reprend le bois et nous force à nous retirer. Cette retraite se fait en échiquier, en arrière de la deuxième ligne, dont la droite s'est formée en carrés. Lorsque la première ligne a pris position en arrière de la seconde, toute la cavalerie se porte en avant pour charger en ligne. L'intervalle entre chaque régiment de cavalerie sera occupé par une batterie à cheval.

Camp de Châlons, le 3 octobre 1857. NAPOLÉON.

Pour terminer nous donnerons la description, d'après le *Spectateur*, de la marche qui a eu lieu le 21 septembre et du bivouac qui l'a suivie :

A onze heures, les troupes se sont mises en marche sur deux lignes, conformément aux ordres donnés la veille.

L'avant-garde était composée du régiment de guides et du régiment de chasseurs, ayant entre eux une batterie d'artillerie à cheval.

A 2,500 mètres en arrière marchait le bataillon de chasseurs à pied ; puis, à 300 mètres, la première ligne d'infanterie, composée de la deuxième division (1er, 2e, 3e, 4e voltigeurs), chaque régiment formé en colonne et séparé de son voisin par un intervalle de cinq fronts de division. Cette première ligne était flanquée à droite et à gauche par une batterie d'artillerie à pied.

La deuxième ligne (zouaves, 1er, 2e et 3e grenadiers) marchait à 100 mètres

derrière la première, ployée comme elle, mais sans artillerie, ayant le régiment de dragons à droite et les lanciers à gauche.

En arrière, et à 50 mètres, marchait une troisième ligne formée par le 1er cuirassiers, quatre batteries d'artillerie et le 2e cuirassiers.

Enfin trois batteries à cheval fermaient la marche à 100 mètres en arrière.

Quand le corps d'armée fut arrivé sur le terrain où il devait s'établir, l'ennemi étant censé l'occuper, les tirailleurs ouvrirent leur feu pendant que la première ligne (division de voltigeurs) se déployait. Cette évolution achevée, le feu de deux rangs[1] commença sur toute l'étendue de la ligne ; puis la 1re division d'infanterie (grenadiers), ployée en colonnes par régiment, comme pendant la marche, et soutenue par l'artillerie, s'avança en traversant les intervalles de la première, se déploya également et ouvrit son feu. — L'ennemi étant supposé en fuite, les divers corps prirent leur emplacement de bivouac sur un front de 1,300 mètres, chaque arme étant placée sur une seule ligne.

1re Ligne. — Infanterie : 1er, 2e, 3e, 4e voltigeurs ; zouaves ; 1er, 2e, 3e grenadiers, ployés par bataillons en masse, les deux divisions séparées par un intervalle de 150 mètres.

A 150 mètres en arrière de l'infanterie, et vis-à-vis l'intervalle qui séparait les deux divisions, était placé le quartier impérial.

2e Ligne. — Cavalerie : à 250 mètres du front de la première, et composée des deux brigades de cavalerie de ligne (lanciers et dragons) et de grosse cavalerie (1er et 2e cuirassiers).

3e Ligne. — Artillerie : à 250 mètres du front de la cavalerie, le régiment d'artillerie à droite, les batteries à cheval à gauche.

Derrière le centre de l'artillerie, l'ambulance et les bagages.

Le régiment de chasseurs à cheval et la batterie d'avant-garde furent cantonnés au village de Suippe, les guides au village de Jonchery, et le bataillon de chasseurs bivouaqua en avant de la rivière.

Une demi-heure après l'arrivée des troupes, les tentes-abris étaient déjà installées, les feux allumés et le café chaud.

EXPÉRIENCES AU SUJET DES BLESSURES ATTRIBUÉES AU VENT DU BOULET.

Longtemps, l'idée a existé que des soldats avaient été blessés ou même tués par l'action du vent du boulet, passant à proximité du corps vivant, sans le toucher. Quelques médecins ont même expliqué ces sortes de contusions, soit par l'action de l'air condensé, soit par la raréfaction de l'air ambiant au moment du passage du projectile. Cette raréfaction, comme par l'effet d'une pompe aspirante, attirerait vers la surface les liquides des corps.

Deux professeurs de St-Pétersbourg, MM. Pélikan et Sawélieff, viennent de se livrer, avec le secours du comité d'artillerie, à des recherches expérimentales à ce

[1] C'est-à-dire *feux de files* d'après notre dénomination suisse.